



DOSSIER DE PRESSE

Décembre 2015

Table des matières

A propos des Trophées des Territoires électromobiles	5
Indicateurs sur la mobilité électrique dans les territoires français.....	8
Palmarès	11
Trophées des Territoires électromobiles 2015	11
Valberg	12
Petit-Quevilly.....	13
Cagnes-sur-Mer.....	14
Communaute d'agglomération	15
de Rambouillet Territoires.....	15
Paris.....	16
Conseil regional de La Reunion	17
Sydev.....	18

Les partenaires de l'opération:



Greenovia

LE GROUPE LA POSTE



Mobivia GROUPE

NISSAN



L'engagement des territoires se confirme en 2015



Comme chaque année depuis le lancement des Trophées des territoires électromobiles en 2010, nous observons que l'implication des collectivités locales dans le développement de la mobilité électrique en France est croissante.

Quelle que soit leur taille, où qu'elles soient situées, leur engagement prouve chaque jour que la mobilité durable est une priorité pour nos élus.

Je suis donc particulièrement fier de récompenser, cette année encore, sept territoires particulièrement exemplaires.

En effet, si en 2015 nous dépassons les 20 000 immatriculations de voitures 100% électriques, particulières comme utilitaires, c'est bien grâce à l'engagement multiforme de ces territoires. Au côté de l'Etat et de la filière électromobile, ils sont les acteurs de l'intégration des véhicules électriques dans nos usages de mobilité.

Les formes de leur engagement sont multiples : installation de bornes de recharge, équipement de leurs flottes, subventions à l'acquisition, mise en place de services liés à l'électromobilité, octroi d'avantages à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables, expérimentations sur leurs territoires...

Avec l'adoption de la loi de Transition énergétique en août 2015, elles ont maintenant à leur disposition tous les outils nécessaires pour intensifier encore plus leur engagement. Aucun doute, le véhicule électrique est maintenant durablement installé dans la mobilité des Français.

Les prochaines éditions des Trophées promettent donc d'être toutes aussi passionnantes !

Joseph Beretta, Président de l'Avere-France

A propos des Trophées des Territoires électromobiles



Les Trophées des Territoires électromobiles sont destinés à mettre en valeur les villes, communautés d'agglomération, syndicats d'énergie, conseils départementaux et régionaux qui se sont montrés particulièrement volontaristes dans le déploiement de la mobilité électrique en France.

Les membres du jury, composé d'experts de l'Auvergne et de partenaires de l'opération, ont pris en considération cinq critères :

- les politiques et dispositifs d'incitation à l'acquisition ainsi qu'à l'utilisation d'un véhicule électrique : places dédiées aux véhicules électriques, bornes de recharge, dispositif de stationnement gratuit ou à tarif préférentiel, etc. ;
- le nombre de véhicules électriques utilisés dans les flottes des collectivités et pour les transports en commun ;
- les initiatives, organisations ou projets favorisant la mobilité électrique, tels que : dispositifs d'autopartage, plateformes de livraison de marchandises...
- la communication et la sensibilisation du public : événements, expositions...
- la réflexion globale des collectivités candidates concernant la mobilité durable.



Succès de l'édition 2015

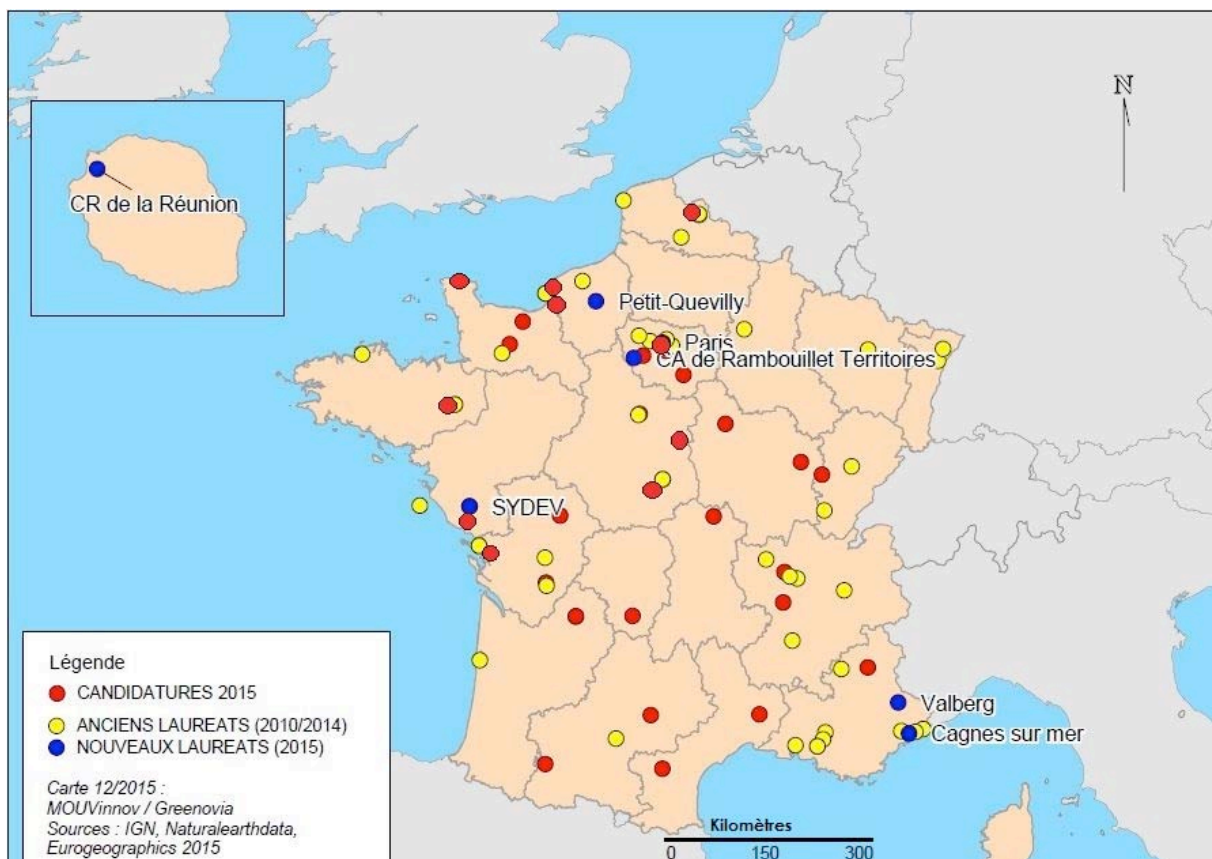
Cette année, pour sa 6^{ème} édition, l'opération a connu un grand succès. 110 dossiers de candidature ont été déposés, dont 36 validés représentant 48 territoires.

Les syndicats d'énergie à la pointe de l'engagement

En 2015, une catégorie « Syndicats d'énergie » a été ajoutée. La participation a été exemplaire pour ces nouveaux entrants, qui ont représenté 32% des candidats. Ces groupements de collectivités, structurés à maille départementale, sont en effet très impliqués dans le développement des réseaux d'infrastructures de recharge publics. Les dimensions de leurs territoires, qui se prêtent parfaitement au champ d'action naturel du véhicule électrique, et leurs compétences en matière de réseaux électriques en font ainsi des moteurs de la transition énergétique dans la mobilité.

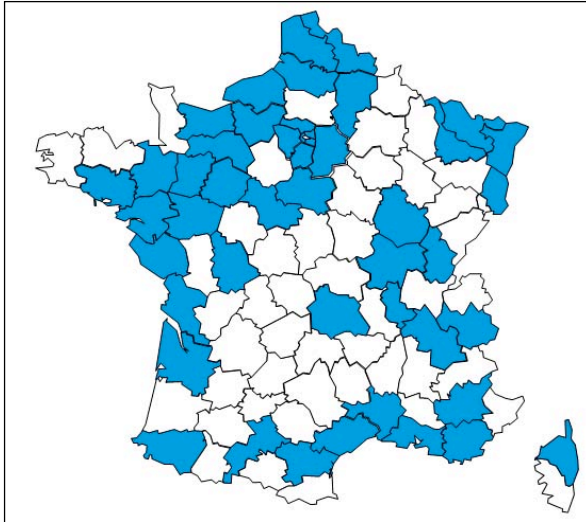
Ils ont notamment été largement à la manœuvre pour répondre au dispositif de financement de l'installation de bornes proposé par l'Etat aux collectivités territoriales. Une enveloppe de 50 millions d'euros a en effet été débloquée dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. Gérée par l'Ademe, cette enveloppe permettra l'installation de plus de 18 000 points de charge d'ici à fin 2017.

Participation depuis 2010

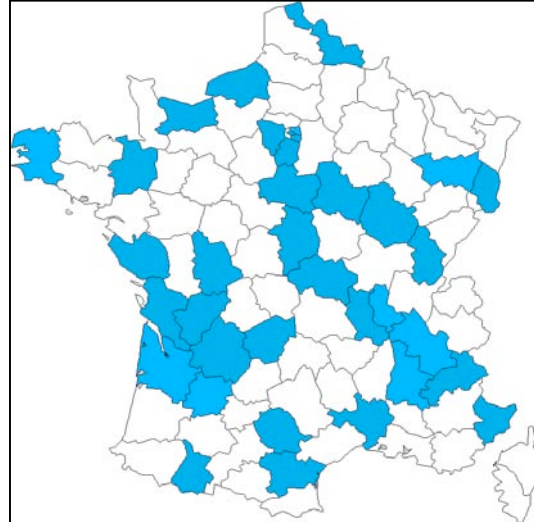


Les candidatures 2015

➤ Départements représentés dans les réponses



Candidatures 2014



Candidatures 2015

En 2015, les candidatures des départements viennent compléter celles de 2014 pour une couverture équilibrée du territoire.

➤ Les collectivités répondantes

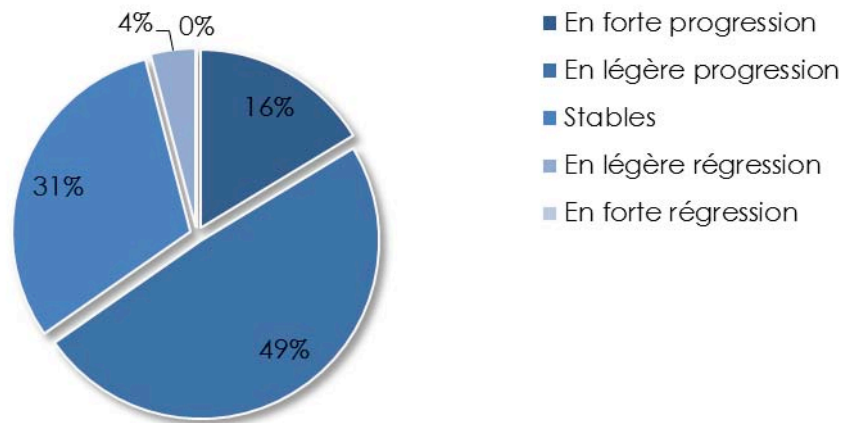
Les candidatures ont été assez équilibrées cette année. Les communes de moins de 10 000 habitants sont néanmoins majoritaires (37%), ce qui démontre que l'électromobilité n'est pas un sujet urbain uniquement et que les zones périurbaines et rurales sont très fortement impliquées sur le sujet.

Indicateurs sur la mobilité électrique dans les territoires français

Observés sur la base des dossier validés 2015
VE = véhicules électriques

➤ MOBILITE ET POLITIQUES PUBLIQUES

Nuisances liées aux transports



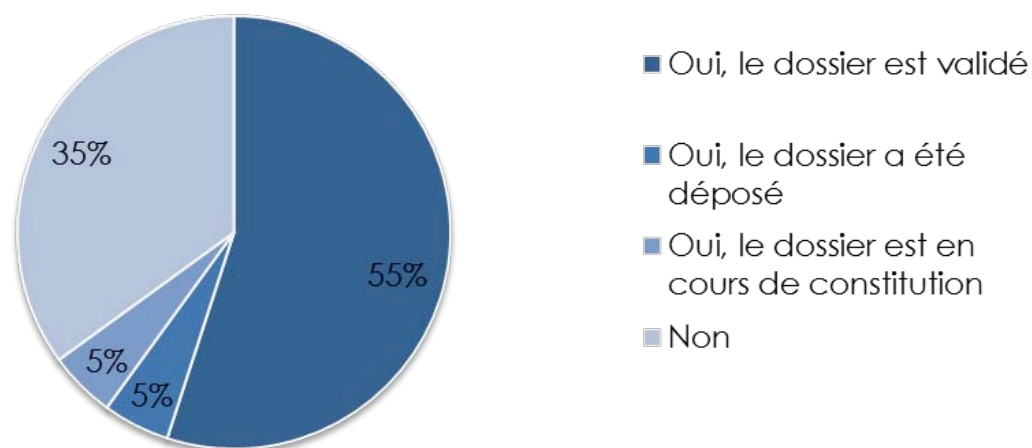
- 65% considèrent que les nuisances liées à la circulation (bruit, pollution, congestion) sont en augmentation ;
- 85% ont entrepris une réflexion pour limiter ces nuisances ;
- 52% ont ou vont effectuer un bilan carbone « transport ».

Le commentaire de l'Avere-France :

Ces statistiques confirment la prise de conscience liée aux problèmes de qualité de l'air en ville, auxquels l'introduction de véhicules électriques peut apporter une réponse. En 2015, des initiatives ont été prises par le gouvernement et les collectivités territoriales pour répondre à cet enjeu. Les villes ayant répondu à l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » se sont notamment engagées à mettre en œuvre des mesures radicales dans le domaine de la mobilité. Ce type d'initiative devrait accélérer le passage des Français à la mobilité électrique.

➤ DISPOSITIFS D'INCITATION A L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES

Dépôt de dossier pour financement des infrastructures de recharge



- 77,5% ont prévu, ou prévoient, un dispositif de stationnement gratuit pour les VE ;
- 27% ont ou vont proposer des dispositifs de soutien financier à l'acquisition d'un VE ;
- 5 486 bornes de recharge installées ou en projet ont été recensées parmi les dossiers validés ;
- 86% des bornes existantes offrent de la recharge normale ;
- 65% des bornes en projet offriront de la recharge accélérée ;
- Tous les candidats possèdent des véhicules de flottes électriques et/ou hybrides.

Le commentaire de l'Avere-France :

Fin 2015, plus de 18 000 points de charge sont installés ou en projet à l'initiative des collectivités. Ils viendront s'ajouter aux points de charges privés accessibles au public existants aujourd'hui, ainsi qu'aux projets privés, comme celui de Bolloré (16 000 pdc), EDF (200 pdc rapide sur autoroute) ou la CNR (52 pdc rapide), pour offrir aux Français un maillage conséquent en bornes dès 2017. 38 118 points de charge sont ainsi en cours de déploiement dans 74 réseaux.

Palmarès Trophées des Territoires électromobiles 2015



Territoires de moins de 10 000 habitants : Valberg

Territoires de 10 000 à 25 000 habitants : Petit-Quevilly

Territoires de 25 000 à 50 000 habitants : Cagnes-sur-Mer

Territoires de 50 000 à 100 000 habitants : Communauté d'Agglomération de
Rambouillet Territoires

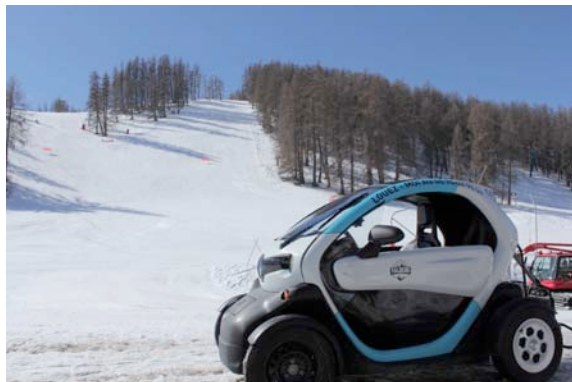
Territoires de plus de 100 000 habitants : Paris

Conseils départementaux et régionaux : La Réunion

Syndicats d'Energie : SyDEV

VALBERG

Alpes-Maritimes - 900 habitants



Depuis de nombreuses années, Valberg s'engage dans une démarche de protection de l'environnement et de développement durable « pour la préservation du cadre naturel et exceptionnel qui l'entoure, aux portes du Parc National du Mercantour », souligne le Député-Maire de Péone-Valberg Charles Ange Ginésy. Cette démarche est officialisée en 2007 par la signature de la charte de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagnes (ANMSM),

avec une programmation d'actions concrètes.

En 2009, la réalisation d'un bilan carbone pointe du doigt l'impact des transports, « responsables à 60% des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi la mobilité douce est devenue un axe prioritaire dans les démarches que nous avons entreprises pour la préservation de l'environnement. ».

Une politique en faveur de la mobilité douce

Outre l'utilisation de véhicules électriques par les différents services de la station - techniques, entretien, espaces verts, police rurale, Office du Tourisme et Valberg Golf Club - des navettes intra-muros, gratuites en saison d'été et d'hiver, et une ligne de bus quotidienne viennent renforcer la politique en faveur de la mobilité douce.

L'auto-partage arrive à Valberg durant l'hiver 2014-2015, pour « une expérimentation dans un premier temps avec la mise en service d'une flotte d'une dizaine de véhicules en auto-partage pour un mode de déplacement alternatif, mis à disposition à différents points stratégiques de la station et géo localisable par le biais d'une application mobile. Au-delà, il y a une volonté de s'inscrire dans la diversification des activités estivales sur cette voie avec la création de sentiers pour la pratique du VTT à assistance électrique permettant la découverte du territoire accessible à tous ».



PETIT-QUEVILLY

Seine-Maritime – 21 898 habitants

Acteur du développement, de l'innovation et de la qualité de vie sur son territoire, la ville de Petit-Quevilly a souhaité approfondir son action sur les questions environnementales et énergétiques.

Adoption d'une charte environnementale



Avec la volonté d'apporter sa pierre à la lutte contre le réchauffement climatique, la collectivité adopte en 2010 une charte environnementale, engagement lui-même renforcé par la démarche Cit'ergie (label européen des politiques énergie/climat des villes et intercommunalités, porté et soutenu par l'ADEME) en 2013. Avec cet outil de travail, la ville a constitué et structuré un programme d'actions « énergie/climat », qu'elle met en œuvre autour de six grands domaines d'actions dont la mobilité.

Des résultats concrets

Aujourd'hui, des résultats concrets illustrent cet engagement : 12 kilomètres de pistes cyclables inaugurées en 2013, un renouvellement important de la flotte des véhicules municipaux par des véhicules électriques (14,43% de la flotte totale) depuis 2010, des vélos électriques mis à disposition des agents de la collectivité, l'installation d'une borne d'approvisionnement électrique sur le Centre Technique Municipal ainsi que sur la voie publique, plus de 170 arceaux de stationnement vélo sur le territoire en 2014.

Des projets

La Ville prépare avec la Métropole Rouen Normandie, compétente en matière de transport et d'intermodalité, l'implantation sur son territoire d'une nouvelle ligne de transport en commun sur site propre prévue en 2018. Elle s'engage également sur un ensemble d'actions : l'expérimentation en ce moment même d'une vélo-école sur un quartier quevillais retenu au titre de « la politique de la ville », la mise en place de formations sur l'éco-mobilité pour les agents se déplaçant fréquemment à partir de 2016 ou encore la préparation d'un plan de déplacement de l'administration prévu également pour l'horizon 2016.

Ainsi, c'est grâce à ce dynamisme territorial vers la transition énergétique que la Ville de Petit-Quevilly souhaite conjuguer qualité de vie et maîtrise des besoins énergétiques.

CAGNES-SUR-MER

Alpes-Maritimes- 48 313 habitants

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Cagnes-sur-Mer mène une politique volontariste de développement des systèmes de mobilité douce, respectueux de l'environnement.

Monsieur Louis Nègre, Sénateur-Maire, a fait développer au cours des 15 dernières années une flotte municipale significative :

- Vélos à assistance électrique ;
- Achat de véhicules électriques pour les services techniques ;
- Utilisation d'une voiture électrique comme véhicule de fonction du Maire ;
- 8 Segway.

Cette politique s'est concrétisée par une réflexion globale sur l'Agenda 21, le développement de 52 actions liées à la qualité de vie, ainsi que la réalisation d'une étude de circulation apaisée.

Cela se manifeste également aujourd'hui, avec tout l'appui de la Métropole Nice Côte d'Azur, par la mise en place d'une flotte de vélos en libre-service (Vélos Bleus), par de l'auto-partage en véhicules électriques (Autos Bleues), par la gratuité de stationnement pour les véhicules électriques en surface.

Des actions de communication

La commune de Cagnes-sur-Mer se veut exemplaire, et apporte à ses concitoyens des informations sur l'électromobilité, notamment en étant tous les ans partenaire d'un salon énergie nature qui regroupe les différents constructeurs, et en réalisant en partenariat avec la principauté de Monaco, un rallye éco-conduite en véhicules électriques.



« L'électromobilité a de nombreux avantages : diminution de la pollution locale due aux déplacements, diminution du bruit, émergence de nouvelles technologies et donc création d'emplois ».

Louis Nègre est l'auteur du Livre Vert sur les infrastructures de recharge, publié à la demande du Premier Ministre. Rapporteur du Grenelle II au Sénat, puis du projet de loi sur la transition énergétique, le Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer est très sensible au bon fonctionnement de la cité pour une meilleure qualité de vie de ses concitoyens. *« C'est une de mes priorités, l'électromobilité m'a toujours apparue être une des réponses ».*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

Yvelines – 56 663 habitants



Rambouillet Territoires est une communauté d'agglomération rurale située à 50 km de Paris, dans le sud des Yvelines. Elle est aujourd'hui composée de 25 communes totalisant près de 57 000 habitants répartis sur 451 km².

Les élus déroulent leur projet de territoire - économie, environnement, réseaux et qualité de vie - en adoptant une démarche de laboratoire vivant : de nouveaux produits et services sont

testés en situation réelle, en association avec les citoyens, via une communauté d'utilisateurs.

L'innovation au cœur des politiques de mobilité

Depuis l'automne 2013, les agents communautaires testent un service de partage de voitures électriques qui s'est étendu aux agents des 25 communes membres cet été 2015.

Fin 2015, en partenariat avec Orange, FranceCraft et Mobility Tech Green, un service de véhicules électriques innovants et connectés sera expérimenté. Début 2016, dans la foulée de l'installation d'une cinquantaine de bornes de recharge, cette expérimentation sera élargie aux associations et habitants du territoire.



Enfin, depuis l'été 2014, en partenariat avec Continental, Renault, la RATP, des laboratoires et des PME, Rambouillet Territoires travaille pour tester les premières solutions de mobilité en zone peu dense qui mettent en œuvre les technologies du véhicule autonome de niveaux 4 et 5. Ce projet labellisé par Mov'eo et LUTB est soumis à l'appel à projets FUI 21 (fonds unique interministériel) de décembre 2015.

PARIS

Île-de-France – 2 240 000 habitants

La Mairie de Paris fait face au défi majeur de la lutte contre la pollution atmosphérique. L'objectif est ainsi de faire évoluer les habitudes des Parisiens vers des déplacements non motorisés, des solutions partagées et les transports électriques.

Favoriser la conversion vers l'électrique du parc de véhicules

Suite à l'adoption du plan anti-pollution parisien, plusieurs mesures ont été mises adoptées :

- aides à l'achat de véhicules utilitaires électriques ou GNV pour les professionnels et à l'installation de points de recharge dans les copropriétés ;
- stationnement sur voirie gratuit des véhicules électriques (limité à 2 heures pour les non-résidents et les professionnels) ;
- subvention de 6300 euros pour un véhicule électrique et de 4000 euros pour un hybride rechargeable offerte aux taxis ;
- nouveau service d'autopartage en boucle, SVP, proposé début 2016 avec une cinquantaine de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- subvention pouvant atteindre 400 euros accordée pour leurs acheteurs parisiens de 2-roues ou de vélos électriques.



La Ville accélère par ailleurs la conversion à l'électrique d'une partie de son parc de véhicules municipaux et la RATP a mis en place un échancier de conversion de ses bus.

Une expérimentation de véhicules utilitaires électriques à destination des professionnels est mise en œuvre dans le 2^{ème} arrondissement et les espaces logistiques urbains implantés dans des parkings souterrains permettent d'effectuer des livraisons finales en petit utilitaire électrique.

Par ailleurs, Autolib', lancé en 2011, est emblématique de l'ambition municipale. Son succès, à Paris et dans 85 communes franciliennes, avec plus de 87 000 abonnés annuels, est aujourd'hui incontestable. Le service se décline même en version utilitaire avec Utilib'.

Mise en place d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Afin de soutenir ce développement, la Ville de Paris met en place un important réseau d'infrastructures de recharge, avec :

- 550 bornes tiers Autolib' en recharge normale accessible à tous ;
- des bornes de recharge rapide dans 5 stations-services concédées par la Ville, autour du périphérique ;
- à partir du mois prochain, 60 bornes de recharges Belib' comprenant 120 points de recharge accélérée et 60 points de recharge normale, déployées sur l'ensemble du territoire parisien.

Enfin, dans le cadre de la COP 21, 2 stations à l'hydrogène qui constitue une alternative à l'électrique classique seront installées.

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

843 617 habitants



La Région Réunion a mis en œuvre une politique ambitieuse de mobilité durable, afin de donner au transport son véritable rôle d'outil d'aménagement du territoire, d'améliorer significativement les déplacements des Réunionnais et de réduire sa dépendance énergétique. Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports constitue le document de référence de cette stratégie globale.

Il établit, à l'horizon 2020-2030, les grandes orientations du territoire en termes d'infrastructures et de transports, afin de répondre à ces objectifs de mobilité durable, notamment une augmentation de la part modale des transports en commun et une baisse de la consommation d'énergies fossiles du secteur des transports.

Parmi ces orientations figurent :

- l'amélioration de l'offre de transports en commun ;
- la promotion de l'intermodalité, du covoiturage et des modes actifs ;
- le développement des « éco-mobilités » par la promotion de la mobilité électrique avec le déploiement progressif des véhicules électriques sur le territoire.

Les moyens

Cette volonté se traduit sous plusieurs formes :

- le soutien financier de projets innovants de services de mobilité électrique à charge photovoltaïque, afin de créer une dynamique de développement des véhicules électriques autour de 4 axes : les flottes captives, les transports en commun, la logistique urbaine et le déplacement du dernier kilomètre (vélos libre-service) ;
- le financement à hauteur de 80 % des acquisitions de bus électriques et hybrides des réseaux de transports en commun ;
- l'acquisition et la mise à disposition de voitures électriques et hybrides, et de vélos à assistance électrique pour les agents de la collectivité.



Ainsi, en 5 ans, plus de 4 millions d'euros ont été investis par la Région Réunion pour le soutien des initiatives de mobilité électrique. En cohérence avec les objectifs nationaux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, des efforts supplémentaires seront faits par la collectivité régionale afin de faire de la Réunion un territoire électromobile exemplaire.

SyDEV

Vendée – 641 567 habitants

Avec l'appui des 282 communes adhérentes et des intercommunalités, le SyDEV, fort d'une longue expérience des réseaux de distribution d'énergie, de la production d'énergies renouvelables et plus récemment des Smart Grids, a décidé fin 2012 de soutenir la mobilité durable en déployant sur tout le territoire vendéen une infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le bilan est édifiant : au 1^{er} novembre 2015, 74 bornes à 2 points de charge ont été installées dans 46 communes dont 6 bornes rapides tri standard, 600 cartes d'accès ont été délivrées, 4000 recharges ont été effectuées. Ce déploiement se poursuivra en 2016 et au-delà, au plus près des vrais besoins.

Un engagement multiforme

Encouragés par la gratuité d'accès aux bornes, les Vendéens ont vite été séduits par les véhicules électriques et le département se classe aujourd'hui dans le trio de tête français en part de marché. La Vendée est un département réputé propice à l'électromobilité par son taux de motorisation des ménages et d'habitat individuel supérieur à la moyenne. La Vendée, département sans grande agglomération, a réussi à démontrer, grâce au SyDEV et à tous les acteurs nationaux et locaux associés au projet, que le véhicule électrique est parfaitement adapté au monde rural et offre un avantage économique indéniable pour tous les foyers distants de leur lieu de travail.



Au-delà de ce constat, l'initiative du SyDEV est fédératrice ; elle stimule les réseaux commerciaux des constructeurs automobiles et leur donne motif à participer plus qu'ailleurs à la promotion d'une mobilité bas carbone. Les « Vendée Electrique Tour » de 2014 et 2015 ont reçu un écho médiatique remarquable.



Promoteur de la mobilité électrique, très à l'écoute des évolutions technologiques, le SyDEV considère avec attention toutes les énergies alternatives aux carburants fossiles. Les Vendéens sont attachés à la préservation de leur environnement. Le SyDEV mettra en œuvre tous les outils de la transition énergétique pour que le département reste l'un des plus beaux exemples français de la mobilité durable.

Les partenaires de l'opération:



Contacts

**Contacts Presse
Agence VLC**

Valérie Leseigneur & Joy Lion
valerie@agencevlc.com / Tél. 06 68 80 37 35
joy@agencevlc.com / Tél. 07 62 59 65 86

Avere-France

Tel : 01 53 25 00 60
112 quater rue Marcadet
75018 Paris
association@avere-france.org
www.avere-france.org